projet d'agence 2020

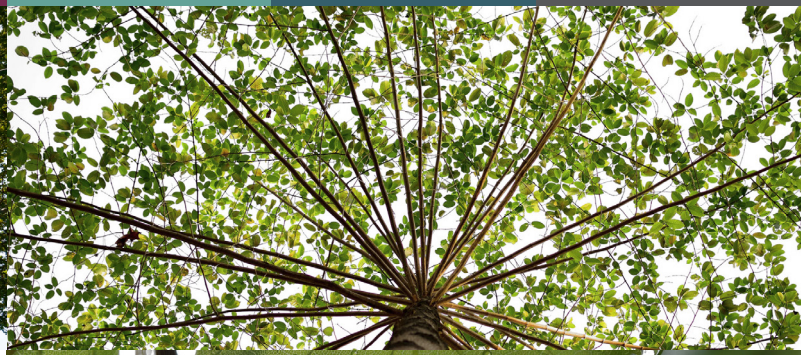

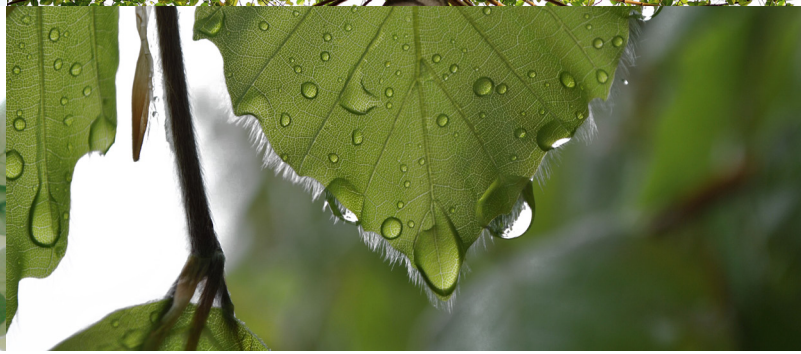

approuvé le 6 avril 2017

agape LORRAINE NORD

agence d'urbanisme et de développement durable

www.agape-lorrainenord.eu

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

SOMMAIRE

LE PROJET D'AGENCE 2020 EN UN COUP D'OEIL **3**

1. MÉTHODE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION **4**

2. LES 4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES **10**

3. LA TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DU PROJET D'AGENCE **24**

projet d'agence 2020

Le projet d'agence 2020 en un coup d'œil

LES 4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

FAIRE DU **TRANSFRONTALIER** NOTRE MARQUE DE FABRIQUE INCONTESTABLE

DE L'ANCRAGE AU(X) GRAND(S) TERRITOIRE(S) : DÉVELOPPER DES **EXPERTISES** ÉQUILIBRÉES ET ADAPTÉES AUX **ÉCHELLES**

FAIRE DE L'AGENCE UN LIEU **CRÉATEUR DE LIENS**

INVESTIGUER DE **NOUVEAUX CHAMPS** POUR MIEUX RÉPONDRE AUX PRIORITÉS TERRITORIALES

LA TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DU PROJET D'AGENCE

UN **PROGRAMME** PARTENARIAL D'ACTIVITÉS REVISITÉ

UNE **ORGANISATION** FONCTIONNELLE REPENSÉE

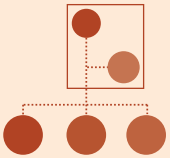

LE DÉFI DE LA PÉRENNITÉ **FINANCIÈRE** DE L'AGENCE

EXTENSION TERRITORIALE ET NOUVEAUX **PARTENARIATS**

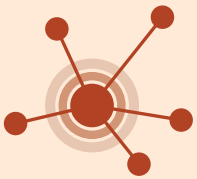

LA **MISE EN ŒUVRE** PROGRESSIVE DU PROJET

1

MÉTHODE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION

1.1 CONTEXTE ET QUESTIONNEMENTS

UN PROJET D'AGENCE 2013-2016 ARRIVÉ À SON TERME, LE BESOIN D'UN NOUVEAU CAP

Début 2013, l'AGAPE s'est doté d'un premier Projet d'Agence 2013-2016. En effet, au regard des mutations sociétales, législatives et territoriales, des mutations nord lorraines, et des attentes nombreuses formulées par les membres de l'Agence d'Urbanisme, il était apparu nécessaire de disposer d'un Projet d'Agence afin d'affirmer notre savoir-faire, et d'adapter notre savoir-être.

L'HEURE DU BILAN

Le bilan général pouvant être tiré de ce Projet d'Agence est plutôt très positif. La plupart des actions prévues dans le Projet d'Agence ont été menées à bien, avec des taux de réalisation pouvant atteindre les 100%. Seuls 2 axes ont connu une réussite plus mitigée, et méritent à ce titre de s'y attarder particulièrement.

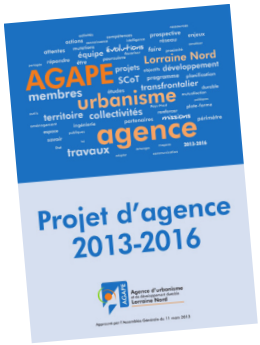

La mission 1 « Contribuer à une intelligence territoriale partagée » avait fixé des objectifs ambitieux en matière de renforcement des observatoires de l'agence, du développement des démarches prospective, et du développement d'outils innovants.

Si des développements innovants ont été réalisés au cours de ce Projet d'Agence (Datagences, portail EDVM, QGIS), force est de constater que les missions d'observation n'ont pu être renforcées (10,5% du temps de travail total).

Il en va de même pour l'évolution 1 « S'appuyer sur une ingénierie régionalisée des agences d'urbanisme ». Si le réseau interagences lorrain s'est mieux structuré et s'est effectivement renforcé au cours de la période 2013-2016, la Réforme Territoriale et l'apparition d'un réseau interagences Grand Est à 7 a fait évoluer la donne, et tout reste à construire dans ce réseau.

Par ailleurs, la mise en synergie des outils d'ingénierie reste perfectible. Une dynamique positive s'est néanmoins enclenchée en Meurthe-et-Moselle avec l'appui de l'AGAPE.

5 missions pour affirmer notre savoir-faire

1 Contribuer à une intelligence territoriale partagée, par des observations stratégiques et prospectives, et par l'innovation

- Conforter les observatoires permanents
- Favoriser la transversalité des observatoires
- Mener des réflexions prospectives
- Renforcer la mission de « veille »
- Maintenir notre capacité d'innovation, notamment poursuivre la Démarche Compétence Territoire

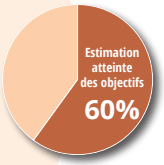

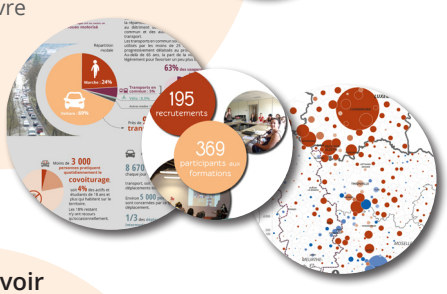

4 Promouvoir un urbanisme cohérent et une planification intégrée

- Promouvoir l'élaboration de documents de planification intercommunaux
- Maintenir un rôle d'ingénierie amont des projets urbains
- Achever le SCoT Nord 54
  - S'associer aux travaux sur l'interSCoT lorrain (notamment SCoT Nord 54 / SCoTAT)

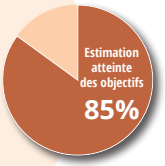

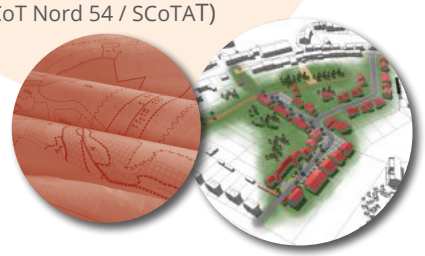

Rappel des grands axes du Projet d'Agence 2013-2016

2 Favoriser l'appropriation des enjeux du développement et de la ville durable en Lorraine Nord

- Poursuivre la démarche « EnVies de Quartier »
- Poursuivre notre engagement dans l'Espace Info Energie
  - S'investir davantage sur les questions environnementales

3 Diffuser efficacement la connaissance en constituant un centre de ressources permanent

- Poursuivre le développement du WebSIG
- Poursuivre le projet de plateforme de données interagences
  - Engager des « chantiers de la communication »
  - Créer un centre de documentation de référence

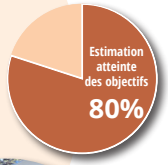

4 évolutions pour adapter notre savoir-être

1 S'appuyer sur une ingénierie régionalisée des agences d'urbanisme

- Elargir notre territoire d'ancrage à doses homéopathiques
- Poursuivre les travaux et échanges interagences Travailler à la mise en synergie des outils d'ingénierie

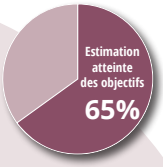

2 Adapter le programme partenarial d'activité au Projet d'Agence pour garantir le cap fixé

- Traduire les 5 missions du Projet d'Agence en 5 chapitres du Programme d'activité

3 Renforcer la proximité entre élus et activités de l'AGAPE

- Désigner des « élus relais » par grand dossier
- Prévoir un temps d'échanges sur des projets lors de chaque instance

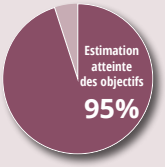

4 S'orienter vers une organisation interne adaptée et éclairée

- Définition d'un accord d'entreprise
- Mise en place d'un fonctionnement en mode projet

5 Renforcer les savoirs et la prise de conscience collective du « fait transfrontalier »

- Renforcer le fait transfrontalier comme mission spécifique
- Participer à des réseaux transfrontaliers
  - Affirmer sa spécificité sur le fait transfrontalier au sein du réseau des agences lorraines

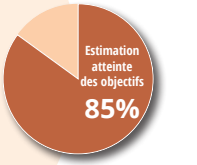

UNE TRANSITION TERRITORIALE MAJEURE À APPRÉHENDER

Les 3 lois portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ont profondément bouleversé le paysage territorial sur lequel nous agissons :

- la Région Lorraine a fusionné avec la Champagne-Ardenne et l'Alsace pour devenir Région Grand Est ;
- cette dernière est désormais dotée de nouvelles compétences, et notamment de l'obligation d'élaborer un schéma économique (SRDEII) et un schéma d'aménagement (SRADDET) prescriptif ;
- l'urbanisme intercommunal, que nous souhaitions favoriser et encourager en 2013, s'est désormais généralisé, voire démocratisé (3 PLUi sur 5 EPCI du territoire AGAPE), et les SCoT nord lorrains sont désormais approuvés et entrés en phase de mise en œuvre ;
- la question métropolitaine est devenue centrale : le Grand Est compte ainsi 3 métropoles (Eurométropole de Strasbourg, Métropole du Grand Nancy, Metz Métropole), 2 pôles métropolitains (Sillon Lorrain, Strasbourg-Colmar-Mulhouse), et au moins un autre à l'état de projet (Pôle Métropolitain Sud 54). Sans oublier la métropole luxembourgeoise.

Enfin, toutes ces évolutions territoriales se font dans un contexte morose de raréfaction des fonds publics et de contraction progressive mais permanente du budget des collectivités locales, induisant in fine une impérieuse nécessité de maitrise des dépenses publiques.

DES QUESTIONNEMENTS NOMBREUX POSÉS À L'AGAPE ET QUI DEMANDENT RÉPONSE

Au regard de ces éléments de contexte, 3 grands types de questionnements étaient posés à l'AGAPE dans ce Projet d'Agence.

Nos partenariats, nos réseaux, nos territoires d'intervention

- L'AGAPE est une référence sur les questions transfrontalières. Doit-elle devenir une agence transfrontalière ? Quels effets induits ?
- Quel positionnement vis-à-vis de la nouvelle Région Grand Est, compte tenu de ses nouvelles compétences ?
- Dans ce contexte, quel rôle peut jouer à l'avenir le réseau 3 agences et le réseau 7 agences ? Jusqu'où devons-nous aller dans la rationalisation / mutualisation / complémentarité ?
- Comment maintenir le rôle de proximité de l'AGAPE sur des territoires devenus XXL ? Comment gérer le changement d'échelle ? Et quelles relations AGAPE / communes ?

Notre modèle agence, notre Programme Partenarial de Travail, nos moyens

- Comment préserver notre modèle Agence (Programme partenarial, intérêt collectif) à l'heure où la maîtrise des dépenses publiques devient une exigence et une urgence ? La question de la subsidiarité ?
- Comment sécuriser l'Agence à moyen terme (financièrement, statutairement) ?

Notre organisation interne, nos métiers

- L'agence doit-elle s'engager vers de nouveaux champs d'investigation (prospective, numérique, enseignement supérieur, politique de la ville, énergie, sociologie, etc.) ? Avec qui ? (ex : Université de Lorraine et Université de Luxembourg ?)
- De quelles compétences doit-elle se doter ? Pour quelle organisation ?
- Quels modes d'intervention doit-elle privilégier ?

1.2 MÉTHODE ET CALENDRIER

L'ORGANISATION PROJET

UN COMITÉ DE PILOTAGE

Composition : les membres de l'Exécutif (Président, Vice-Présidents, Trésorier, Secrétaire), un représentant par EPCI absent de l'Exécutif, un représentant des communes membres, un représentant des membres associés

Rôle : débattre du Projet et des enjeux stratégiques, formuler des arbitrages, valider les étapes

Nombre de réunions : 3

UN COMITÉ TECHNIQUE

Composition : DGS des EPCI membres, Directeur du SCoT, DGS des 2 principales villes membres, un représentant du CD54

Rôle : formuler les attentes des référents techniques, participer à l'écriture du Projet

Nombre de réunions : 2

LA MOBILISATION DU PERSONNEL

Rôle : formuler des propositions, co-construire le Projet

Nombre de réunions : 3

UNE SOLLICITATION DES PARTENAIRES MEMBRES ET NON-MEMBRES DE L'AGENCE

Objectif : impliquer le plus largement possible, mieux connaître les enjeux territoriaux, faire remonter les attentes et les besoins en matière d'ingénierie, disposer d'une appréciation de l'outil AGAPE, et in fine fédérer autour d'un Projet collectif et partagé

Nombre de consultations : 31 (20 membres ; 11 partenaires non-membres)

Nombre de personnes rencontrées : 65

LES GRANDES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

- **avril 2016** — Lancement de la démarche
- **mai - septembre 2016** — Phase de consultation
- **septembre - novembre 2016** — Mobilisation politique de construction des « Objectifs stratégiques »
- **décembre 2016** — Mobilisation technique de construction des « Objectifs opérationnels »
- **mars 2017** — Arrêt du Projet d'Agence
- **avril 2017** — Approbation du Projet d'Agence
- **2017 2020** — Mise en oeuvre du Projet d'Agence

2

LES 4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Source : Pixabay CC0

Ces 4 objectifs stratégiques ont été déterminés suite aux réunions du Comité de Pilotage, du Comité Technique et suite à l'analyse AFOM réalisée à partir des 21 entretiens de la phase de consultation.

2.1 FAIRE DU TRANSFRONTALIER NOTRE MARQUE DE FABRIQUE INCONTESTABLE

La question transfrontalière est consubstantielle de l'existence de l'AGAPE qui a pu devenir agence d'urbanisme grâce au territoire transfrontalier sur lequel elle intervenait.

Par ailleurs, le Projet d'Agence 2013-2016 avait fait du transfrontalier un sujet de mission prioritaire en cherchant à « renforcer les savoirs et la prise de conscience du fait transfrontalier ».

On peut à cet effet constater que non seulement nos missions sur le fait transfrontalier se sont effectivement renforcées, mais aussi que notre territoire d'intervention est devenu de plus en plus transfrontalier : le syndicat luxembourgeois Pro-Sud est devenu membre associé de l'agence, le réseau transfrontalier Tonicités nous sollicite par l'intermédiaire de la ville de Longwy. Quant à la Grande Région, l'agence y est de plus en plus impliquée.

Enfin, la phase de consultation a permis de confirmer 2 points principaux :

- **La question du transfrontalier est une problématique qui touche et concerne tous les territoires nord lorrains**, des plus proches de la frontière aux plus éloignés (Jarnisy) et qui est source de nombreux besoins et de nombreuses attentes.
- **L'AGAPE est un outil reconnu comme expert du transfrontalier**, mais principalement côté français.

En conséquence, le premier objectif stratégique de ce Projet d'Agence consiste à aller bien plus loin que précédemment, à **intégrer le Transfrontalier dans l'ADN de l'AGAPE, et à en faire notre Marque incontestable.**

Pour ce faire, 3 orientations ont été déterminées, indispensables pour envisager une évolution plus en profondeur.

VERS UNE OBSERVATION TRANSFRONTALIÈRE CENTRÉE SUR DES « NICHES » ET DES INNOVATIONS

Condition 1

L'AGAPE dispose à l'heure actuelle de nombreux observatoires portant sur un grand nombre de thématiques : socio-démographie, mobilité, habitat, foncier, économie, etc.

Il est convenu qu'à court terme, **il n'est pas réaliste de penser que l'AGAPE sera en capacité de faire évoluer l'ensemble de ses observatoires en observatoires transfrontaliers.**

Le Projet d'Agence propose donc de définir des « niches thématiques » sur lesquelles l'AGAPE doit spécifiquement se pencher afin de faire évoluer ses observatoires en observatoires transfrontaliers.

3 thématiques peuvent immédiatement être retenues :

- **Socio-démographie,** notamment :
  - Démographie et prospective démographique
  - Vie étudiante (observation en cours de construction)
  - Revenus, ressources, et pauvreté
- **Environnement**
  - En s'appuyant sur les travaux engagés sur la TVB comme base de réflexion
- **Mobilité**
  - L'espace transfrontalier franco-belgoluxembourgeois ne disposant pas à l'heure actuelle d'un « observatoire de la mobilité transfrontalière », et ce en dépit de la prégnance de cet enjeu.

Ces thématiques offriraient un double rôle à l'AGAPE : **un rôle de lanceur d'alertes** (démographie, mobilité), mais aussi **un rôle de fédérateur** (environnement, vie étudiante).

S'il est attendu de l'AGAPE qu'elle révèle les problématiques et problèmes que pose le transfrontalier, elle doit aussi trouver sa place pour **faciliter la coopération et la mise en réseau** des territoires et des acteurs du transfrontalier.

L'ENJEU MAJEUR DE LA DONNÉE TRANSFRONTALIÈRE : UN CHANTIER PRIORITAIRE, SOURCE D'INNOVATIONS

Pour mener à bien un travail d'observation transfrontalière, il est indispensable de **disposer des données nécessaires**. Or, force est de constater que la constitution de bases de données transfrontalières est loin d'être une sinécure. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

- Les systèmes de collecte de données sont déterminés par chaque versant, selon des règles qui leur appartienne,
- Personne ne fait l'effort de restructurer les données, afin qu'elles soient interopérables,
- Personne ne dispose des droits pour l'ensemble d'entre elles,
- Personne ne développe de données propres à l'espace transfrontalier.

Aussi, ce Projet d'Agence fixe 2 objectifs prioritaires autour de la donnée transfrontalière, comme autant d'innovations proposées à l'espace transfrontalier :

- **Constituer et structurer un socle de données transfrontalières**, autour des 3 thématiques prioritaires d'observation (socio-démographie, environnement, mobilité)
- Rendre lisible et accessible ces données aux collectivités, instances et partenaires transfrontaliers, afin de **contribuer à compléter le dispositif d'observation transfrontalière** voulu par la Grande Région (en appui de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi (OIE) et du SIG-Grande Région).

Pour parvenir à mener à bien ces deux objectifs à l'horizon 2020, il s'agira pour l'AGAPE de **nouer de nouveaux partenariats transfrontaliers**, lui garantissant un accès facilité aux données, au premier rang desquels les instances luxembourgeoise (Grand-duché du Luxembourg) et belge (Région Wallonne) *(cf « 3.4. Extension territoriale et nouveaux partenariats »)*.

ECLAIRER LA DÉCISION PAR DES ÉTUDES COMPARATIVES TRANSFRONTALIÈRES

Condition 2

En dépit des volontés politiques affichées et des travaux menés par de nombreux organismes (centre de recherches, universités, experts, etc.), la question transfrontalière dans l'espace Grande Région reste un chantier à ciel ouvert.

Outre les observatoires, le Projet d'Agence propose donc d'éclairer la décision et de donner à voir les similarités et les divergences entre territoires transfrontaliers, par **la réalisation ponctuelle et ciblée d'études comparatives, thématiques ou transversales.**

L'AGAPE est familière de ce type de missions, non seulement car elle en mène régulièrement sur son territoire nord lorrain, mais également car elle en a été coutumière au cours des années 90/2000 dans l'appui qu'elle apportait à l'Association Transfrontalière du PED *(ex : mise en regard des diplômes de part et d'autre des frontières et recherche d'équivalence ; comparaison des budgets des collectivités locales et de facteurs de recettes, etc.)*.

La démarche Projet d'Agence a fait émerger de premières suggestions, qui mériteront d'être approfondies : comparaison du fonctionnement des collectivités territoriales et analyse des possibilités de gouvernance transfrontalière ; appui des communes wallonnes pour la construction de « dossiers de conviction » intégrant la dimension transfrontalière, etc.

METTRE NOTRE EXPERTISE EN PLANIFICATION SPATIALE AU SERVICE DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Condition 3

Depuis près de 25 ans, l'AGAPE contribue, participe à l'élaboration, voire élabore elle-même des documents d'urbanisme et de planification : POS, CC, PLU, PLUi et SCoT. Par ailleurs, elle participera dès 2017 aux travaux d'élaboration du SRADDET[1].

Aussi, orientation est désormais donnée de proposer notre concours et notre expertise dans le cadre de l'élaboration de **grands documents de planification stratégiques de part et d'autre des frontières.**

En effet, par son rôle de conseil, de facilitateur et de mise en réseau des acteurs, l'AGAPE pourrait permettre :

- Aux territoires locaux d'être mieux pris en compte dans les grands documents stratégiques,
- Aux documents stratégiques de mieux intégrer la dimension transfrontalière dans leurs réflexions et dans leurs préconisations.

Il en irait ainsi :

- du SRADDET (France), lancé début 2017 et dont l'approbation est fixée en 2019 (l'AGAPE a d'ores et déjà partiellement en charge le volet transfrontalier de la contribution des 7 agences Grand Est au SRADDET) ;
- du PDAT[2] (Luxembourg), dont l'agenda est peu ou prou identique à celui du SRADDET ;
- du SDT-W[3] (Wallonie), la Wallonie lançant également une refonte de son schéma stratégique, qui datait de 1999 (SDER) ;
- du SDT-GR[4] (Grande Région), l'AGAPE ayant préalablement été chef de file du travail de « Bilan et analyse de l'existant » de 2015 à 2016.

1. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
2. Programme Directeur d'Aménagement du Territoire
3. Schéma de Développement Territorial Wallon
4. Schéma de Développement Territorial de la Grande Région

3 CONDITIONS SINE QUA NON À UNE ÉVOLUTION TRANSFRONTALIÈRE EN PROFONDEUR

Nouveaux observatoires, nouvelles études transfrontalières, participation aux grands schémas d'aménagement transfrontaliers, rapprochement des instances et des collectivités locales voisines de l'AGAPE ; autant de prérequis permettant non seulement de marquer le fait transfrontalier dans notre ADN, dans notre programme d'activité, voire dans notre organisation, mais peut-être également de préparer une **évolution transfrontalière plus en profondeur de l'Agence d'Urbanisme**.

En effet, il s'agit de préparer les bases à une **évolution éventuelle en « agence d'urbanisme transfrontalière », pouvant être projetée à horizon 2020**. Si les partenaires belges et luxembourgeois disposent d'outils d'ingénierie (Intercommunale de développement, Centre de recherches, Observatoire inter-régional, SIG), le modèle « agence » ne s'est pas encore exporté.

C'est l'une des ambitions de ce Projet d'Agence, et l'un de ses chantiers majeurs, chantier devant déterminer les tenants et les aboutissants de cette évolution. De la réussite de ces prérequis reposera cette évolution transfrontalière souhaitée.

Source : Ville de Mont-Saint-Martin JL Sacher

2.2 DE L'ANCRAGE AU(X) GRAND(S) TERRITOIRE(S) : DÉVELOPPER DES EXPERTISES ÉQUILIBRÉES ET ADAPTÉES AUX ÉCHELLES

Au cours des dernières années, l'AGAPE a été confrontée à un double phénomène :

- un élargissement de ses missions, afin de prendre en compte les problématiques émergentes sur le territoire (problématiques environnementales, problématiques foncières, etc.),
- un élargissement de son territoire d'intervention, soit suite à de nouvelles adhésions, soit en raison de réformes territoriales.

L'agence doit savoir organiser et préparer ces évolutions, sans les subir.

Ce deuxième objectif stratégique doit donc permettre à l'agence de déterminer ses priorités d'action, de définir et rendre lisible son rôle et son positionnement au regard du territoire sur lequel elle intervient, et de déterminer ses objectifs d'évolution territoriale.

UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE À LA NOUVELLE DONNE TERRITORIALE

Afin d'éviter tout risque de dispersion de l'agence (c'est-à-dire prétendre répondre à tous les besoins à toutes les échelles sans en avoir la capacité), l'AGAPE détermine par ce Projet d'Agence ses priorités et précise à ce titre son offre de services.

Celle-ci se compose de 5 grandes missions :

- Observation,
- Prospective, benchmark,
- Planification spatiale, projets urbains,
- Expertise thématique,
- Conseil, réflexion stratégique

Pour chacune de ces missions, l'AGAPE peut :

- jouer différents rôles : expert, lanceur d'alertes, facilitateur, éclaireur, etc.
- et avoir un positionnement différent : faiseur, contributeur, ensemblier, etc.

De la grande échelle... à la proximité

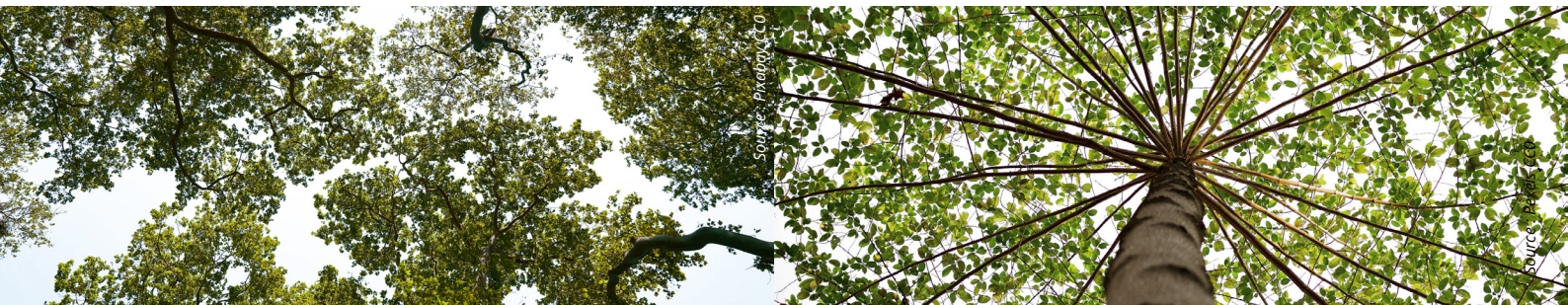

UN ANCRAGE NORD LORRAIN… ET TRANSFRONTALIER À CONFORTER : L'ÉCHELLE DE LA PROXIMITÉ

La phase de construction du Projet d'Agence, par l'intermédiaire du Comité de Pilotage et des consultations individuelles réalisées, a démontré que la question de l'ancrage territorial de l'AGAPE restait une question prégnante :

- Si l'agence s'intitule « Lorraine Nord », force est de constater la surreprésentation des membres meurthe-et-mosellans parmi la cinquantaine de membres de l'agence (4 intercommunalités, 20 communes, le Conseil Départemental, un Syndicat de SCoT, un Syndicat de transports, etc.),
- Pourtant, le nord mosellan semble réclamer un outil d'ingénierie de type agence d'urbanisme, afin de répondre aux défis auxquels il est confronté, et de premières discussions se sont engagées avec l'AGAPE lors de la démarche Projet d'Agence,
- Le Nord meusien fait également partie du nord lorrain, et n'est pas mieux doté en ingénierie,
- Le Nord lorrain semble presque devenu trop restrictif, tant il s'intègre au quotidien dans un espace transfrontalier aggloméré, et métropolisé par la capitale Luxembourg,

Par ailleurs, la phase de consultation a permis de confirmer que les collectivités nord lorraines, dans leur ensemble, étaient confrontées aux mêmes problématiques et aux mêmes interrogations, et que celles-ci dépassaient la seule échelle intercommunale :

- Des interrogations liées aux bouleversements institutionnels ;
- Des enjeux de positionnement externe ;
- Des enjeux de positionnement interne.

Aussi, l'un des objectifs du Projet d'Agence est de permettre un rapprochement de ces territoires nord lorrains par l'intermédiaire de l'AGAPE, laquelle peut jouer un **rôle d'intermédiaire territorial, mais aussi un rôle de tiers de confiance**, qu'elle sait déjà jouer aujourd'hui sur son territoire. Ce rapprochement pourrait préfigurer des coopérations renforcées entre territoires, des réflexions étant déjà à l'œuvre.

Il s'agit donc de conforter notre territoire d'ancrage et d'étendre **notre échelle d'intervention de proximité** à un espace nord lorrain élargi, intercommunal, interdépartemental et transfrontalier, et par conséquent interterritorial *(cf « 3.4. Extension territoriale et nouveaux partenariats)*.

LES GRANDS TERRITOIRES, UNE APPROCHE PAR LES RÉSEAUX

Si l'AGAPE, à l'instar des autres agences d'urbanisme, est forte du territoire d'ancrage à partir duquel elle fonde son partenariat et qu'elle a su construire au fur et à mesure des années, elle se doit aujourd'hui d'être en capacité d'intervenir à l'échelle de grands territoires. Or, cette intervention n'est pas du même ordre que celle menée sur son territoire d'ancrage et l'AGAPE ne peut la mener qu'en s'appuyant sur une organisation en réseaux à structurer.

Si cette organisation peut parfois s'avérer complexe, elle permet également à l'AGAPE de confronter ses méthodes, ses outils, et lui garantit une montée en compétences évidente.

L'AGAPE intervient sur plusieurs « Grands Territoires » : départemental, régional, métropolitain lorrain, métropolitain transfrontalier. Les réseaux à activer doivent s'adapter à ces territoires.

A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Suite au retrait progressif de l'Etat en matière d'assistance technique des collectivités en aménagement du territoire, le Conseil Départemental 54 a engagé un projet de constitution d'une Plateforme d'ingénierie départementale, consistant à mettre en réseau l'ensemble des acteurs de l'ingénierie territoriale publique en Meurthe-et-Moselle. La mise en réseau des **2 Agences d'Urbanisme (AGAPE et SCALEN)**, aux côtés d'autres outils d'ingénierie, offre une capacité d'intervention à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle.

Si l'AGAPE parvient à conforter son territoire d'ancrage sur le département de la Moselle, il pourrait être envisagé une réflexion similaire à celle menée en Meurthe-et-Moselle, et un renforcement du réseau interagences AGAPE/AGURAM.

A L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE LORRAINE – LE SILLON LORRAIN

Suite à la réforme territoriale et aux enjeux qu'elle induit, le Pôle Métropolitain a redéfini sa stratégie, et a souhaité être en capacité de mieux appréhender les enjeux européens et transfrontaliers auquel il fait face, et de « défendre » les intérêts d'une région Lorraine aujourd'hui disparue, administrativement parlant s'entend.

Aussi, par son adhésion à l'AGAPE en 2016, le Pôle a renforcé sa collaboration avec **les Agences d'Urbanisme lorraines**, et nous invite à renforcer notre mise en réseau, nos coopérations et nos mutualisations, afin d'être en capacité d'intervenir plus efficacement à l'échelle lorraine.

A L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, les régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace ont fusionné en une nouvelle région Grand Est, qui compte parmi les régions les plus vastes de France, et surtout qui en est la plus transfrontalière d'entre elles.

Cette Région, à l'instar de toutes les régions françaises, se voit doter de nouvelles compétences, et notamment de l'obligation de disposer à très courte échéance de deux schémas stratégiques : le SRDEII et le SRADDET.

Afin d'accompagner la Région Grand Est à répondre à ces défis, **l'AGAPE et les 6 autres agences d'urbanisme du Grand Est** doivent se mettre en réseau afin d'être en capacité de couvrir l'ensemble d'une région riche de 5,5 millions d'habitants.

A L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE TRANSFRONTALIÈRE

Enfin, la grande échelle transfrontalière est celle de la Grande Région (Lorraine, Wallonie, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat et Sarre) et de ses 2 espaces métropolitains (autour de Luxembourg et de Sarrebruck).

En 2016, l'AGAPE est intervenue à cette échelle pour répondre aux interrogations de la Grande Région quant à son projet de Schéma de Développement Territorial (SDT-GR). L'agence s'est pour cela entourée des 2 autres agences lorraines, de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et d'une Université allemande.

En effet, il n'existe pas d'agence d'urbanisme de l'autre côté de la frontière, mais il existe d'autres outils d'ingénierie, à l'instar des intercommunales de développement en Belgique, ou des centres de recherche.

L'AGAPE devra savoir nouer des partenariats transfrontaliers en tant que de besoin afin de pouvoir contribuer à répondre aux enjeux et aux défis de ce vaste espace transfrontalier de plus de 11 millions d'habitants.

SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF 2

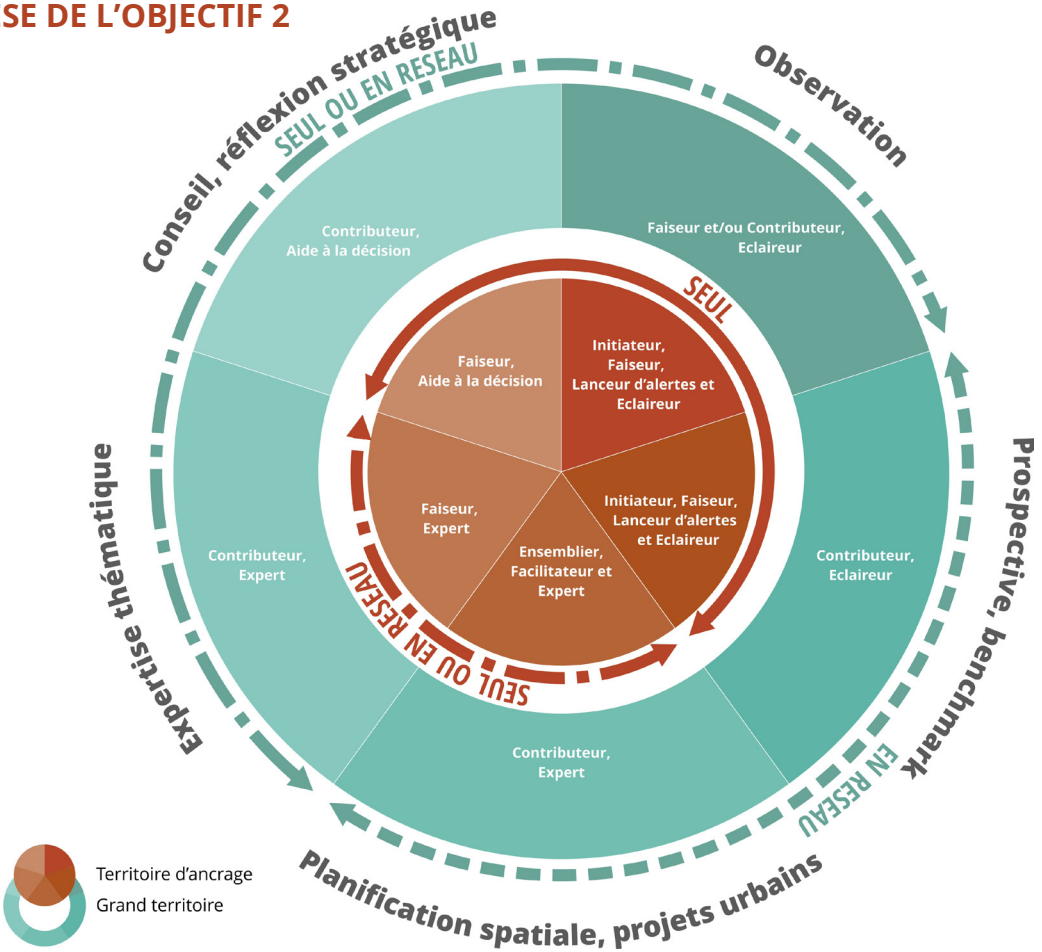

2.3 FAIRE DE L'AGENCE UN LIEU CRÉATEUR DE LIENS

DE LA PROXIMITÉ RENOUVELÉE POUR CONSTITUER UN TIERS DE CONFIANCE INCONTOURNABLE

A l'instar de la plupart des agences d'urbanisme, l'AGAPE n'a cessé de s'étendre au fil des ans, tant au gré d'adhésions nouvelles, qu'au gré des réformes territoriales, notamment les plus récentes. Cette extension est :

- non seulement un impératif pour une structure comme l'AGAPE, à la fois afin de jouer pleinement notre rôle d'interface territorial et de mise en réseau des territoires et des acteurs du territoire, et afin de pérenniser financièrement la structure,
- mais aussi une volonté tant nationale, la FNAU et l'Etat invitant les agences à s'étendre sur de vastes territoires, que locale.

Le Projet d'Agence affirme cette volonté de couverture nord lorraine étendue.

En revanche, la démarche Projet d'Agence a mis en lumière une attente forte des membres « historiques » de l'agence, à savoir veiller à ne pas se disperser territorialement et veiller à rester un outil d'ingénierie proche de son territoire d'ancrage, lisible, visible et réactif. **L'agence doit constituer un tiers de confiance de ces territoires**, et cette confiance ne peut être garantie que par un travail de proximité renouvelée.

Si l'AGAPE a récemment repensé sa communication externe et grand public en déployant un nouveau site internet et en étant dorénavant présent sur les réseaux sociaux afin de faire connaître son actualité quotidienne, il s'agit ici de trouver les moyens de **(re)créer un lien direct avec son territoire d'ancrage**, à deux niveaux : au niveau politique et au niveau technique.

Au niveau technique, l'AGAPE prévoit de **créer un réseau des techniciens**, par la pérennisation et l'élargissement du Comité Technique, créé à l'occasion de la démarche Projet d'Agence *(cf « 3.1. Un Programme Partenarial revisité »)*.

Mais c'est assurément **au niveau politique que les attentes sont les plus marquées**. L'AGAPE constitue un outil et un lieu de débat, de réflexion, d'échanges, d'aide à la décision politique. Il est attendu qu'elle **se dote des moyens d'être plus présente dans les lieux de décision** (conseils communautaires, conseils syndicaux, etc.) afin de diffuser ses connaissances et d'y apporter conseil et expertise. Enfin, il est attendu qu'elle propose de nouveaux lieux et de nouvelles formes d'action et d'échanges.

DES NOUVEAUX MODES D'AGIR POUR « FAIRE AGORA »

En accord avec le Projet d'Agence 2013-2016, l'AGAPE a au cours de cette période proposé et organisé des conférences thématiques, qui n'ont connu qu'un succès d'estime. Aussi, à horizon 2020, il est attendu de l'AGAPE qu'elle sache **progressivement se réinventer et proposer de nouveaux modes de faire**, de nouvelles actions, afin de constituer un lieu de mise en réseau des acteurs qui font le territoire, une sorte d'Agora, de fabrique du territoire, un lieu de dialogue et de travail collectif.

Ces termes dessinent une perspective, un fil rouge à horizon 2020 qu'il conviendra de concrétiser. Cette concrétisation passera inévitablement par **un temps de formation de l'équipe de l'agence** *(cf « 3.5. La mise en œuvre du Projet »)* puis par des **actions concrètes en matière : d'animation et de mobilisation** (comment séduire et attirer le plus grand nombre ?), **de prospective** (comment s'ouvrir pour mieux préparer les décisions politiques aux mutations et aux évènements à venir ?), **de diffusion de la connaissance, de représentations** graphiques et cartographiques (comment s'approprier ces nouvelles méthodes ?).

UNE MISE EN RÉSEAU NÉCESSAIRE AFIN D'ÊTRE LIEU D'INTERFACES TERRITORIALES

Les réseaux auxquels participe l'AGAPE (agences lorraines, agences Grand Est, réseaux transfrontaliers, etc.) permettent à l'agence d'intervenir et de proposer ses compétences à différentes échelles territoriales, et notamment à des échelles territoriales élargies. Ils contribuent donc à créer une relation bottom-up.

Mais **ces réseaux doivent également contribuer à favoriser les interfaces territoriales, l'AGAPE constituant alors un lieu d'intermédiation** entre le territoire d'ancrage et les Grands Territoires. Il s'agit dès lors :

- de construire de l'horizontalité entre les territoires : relations InterSCoT, relations transfrontalières, relations interdépartementales, etc.
- ainsi que de construire des liens top-down : en faisant redescendre sur son territoire de proximité les connaissances que l'AGAPE aura accumulées par ses réseaux.

2.4 INVESTIGUER DE NOUVEAUX CHAMPS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX PRIORITÉS TERRITORIALES

La démarche Projet d'Agence a permis d'identifier un certain nombre de grands sujets majeurs et de défis auxquels les territoires nord lorrains et transfrontaliers sont ou vont être confrontés. A partir de cette matière très instructive, il s'agit ici de dessiner de **premiers grands champs d'investigation prioritaires pour l'AGAPE**, issus des contributions de la démarche Projet d'Agence, et qui devront être adaptés tout au long du processus, les priorités territoriales étant par définition mouvantes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : TROUVER NOTRE POSITIONNEMENT

Les travaux menés par le réseau des agences d'urbanisme du Grand Est dans le cadre du SRDEII ont permis de dresser un tableau certes morose mais pour autant réaliste de la situation économique locale et en Grand Est : les zones d'emploi nord lorraines, et particulièrement celle de Longwy, vont économiquement mal, de même que le Grand Est. La question du développement économique territorial est donc sans surprise apparue comme la question prioritaire au cours de la démarche Projet d'Agence.

L'un des dossiers prioritaires pour l'AGAPE à horizon 2020 est donc celui-ci. Il s'agit pour l'agence de **monter en compétences et de réinvestir le champ du développement économique**.

Pour autant, il n'est pas attendu de l'AGAPE qu'elle joue le rôle d'outil de développement économique, à l'instar du rôle que peut jouer l'agence SCALEN dans le Sud Lorrain.

Il s'agira pour l'agence de **trouver sa place dans le nord lorrain, et son positionnement aux côtés des organismes de développement et de promotion économiques** (agence d'attractivité, intercommunale de développement, etc.).

Partenariats envisagés : Moselle Attractivité, IDELUX, etc.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE : POURSUIVRE ET INTENSIFIER NOS ACTIONS

Dès 2010, l'AGAPE s'est particulièrement engagée en matière de transition énergétique en portant l'Espace Info Energie Lorraine Nord. Elle a poursuivi ses efforts au cours de la période 2013-2016 en engageant des chantiers innovants, à l'instar du projet de Trame Verte et Bleue, engagée depuis 2014 et qui trouvera un premier aboutissement en 2017 avec le déploiement d'un outil opérationnel de préservation et de restauration des corridors écologiques, utilisable par les documents de planification.

A horizon 2020, il s'agira pour l'AGAPE de **poursuivre et d'intensifier ses efforts autour des enjeux de transition écologique et énergétique**, **en investiguant de nouvelles problématiques** (énergies renouvelables, climat, croissance verte).

Partenariats envisagés : Etat, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, ADEME, etc.

Source : Agence Sathy, EPA Alzette-Belval

TRANSITION NUMÉRIQUE : UN CHANTIER À OUVRIR

Le défi de la transition numérique interpelle l'AGAPE, et plus globalement les agences d'urbanisme, dans le cadre des missions que nous menons auprès de nos territoires, et dans l'enjeu qu'il représente pour les acteurs et les collectivités avec lesquels nous travaillons. L'AGAPE est déjà pleinement investie dans cet enjeu du numérique au travers de la question de la donnée, de son ouverture, de son foisonnement, de sa mise à disposition, et y a apporté une première réponse innovante : le portail collaboratif DATAGENCES, que les 3 agences lorraines ont initié, et qui est en passe de se déployer régionalement et nationalement. Mais le défi numérique recouvre bien d'autres aspects : stratégie de « territoire intelligent » (dans laquelle est déjà pleinement engagé le territoire Alzette-Belval), équipements et infrastructures numériques (à l'instar du projet de déploiement de la fibre en Grand Est), impact sur l'organisation des modes de vie (tels les projets de co-working), économie numérique, E-citoyenneté, etc.

Autant de chantiers à ouvrir pour l'AGAPE à horizon 2020.

Partenariats envisagés : Région, Département, Universités, opérateurs privés, CDC, etc.

MOBILITÉ : APPRÉHENDER L'AVENIR ET LES « NOUVELLES MOBILITÉS »

Le Nord lorrain est depuis de nombreuses années confronté à des problématiques majeures de mobilité, non seulement en raison de flux transfrontaliers en progression constante mais aussi de flux interdépartementaux et interterritoriaux. Pour appréhender ces enjeux, l'AGAPE s'est dotée depuis plusieurs années de compétences, et s'est largement engagée dans des projets ambitieux : Enquête Déplacements Villes Moyennes, Prospectives frontaliers à horizon 2035, animation de groupe mobilité du réseau transfrontalier Tonicités, projet de « Modèle multimodal et scénarios de mobilité transfrontaliers », pour ne citer qu'eux.

Pour autant, il est désormais attendu de l'AGAPE, à horizon 2020, qu'elle sache davantage **appréhender les enjeux liés aux « nouvelles mobilités »**, celles-ci alliant :

- nouvelles offres de transport (électromobilité, intermodalité,...)
- nouvelles pratiques de déplacement (co-voiturage, autopartage,...)
- nouveaux contextes sociétaux (numérique, Eco-bonus transfrontalier,...)

Partenariats envisagés : à déterminer

3

LA TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DU PROJET D'AGENCE

3.1 UN PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS REVISITÉ

LES COMPOSANTES DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS

Le Programme Partenarial d'Activités sera désormais composé de deux types de missions, conformément au Guide Pratique élaboré par la FNAU en juin 2014.

LE SOCLE PARTENARIAL

Le socle partenarial comprend toutes les missions d'intérêt général **intéressant l'ensemble des membres** de l'agence, à savoir : collecte et de capitalisation de données, observation thématique et partenariale, diffusion de la connaissance, assistances diverses aux membres, diffusion de la culture urbanistique, veille, prospective.

Le socle partenarial permet de préserver une base de travail lisible et incompressible. Il permettra entre autres de veiller à ne plus sacrifier les missions d'observations de l'agence, au profit de projets ponctuels.

LES MISSIONS CONTRIBUANT À L'INTÉRÊT COLLECTIF *(terminologie provisoire)*

Il s'agit de missions **intéressant directement une partie des membres, et au moins indirectement les autres membres**. Elles comprennent les missions suivantes : urbanisme, projets urbains, planification stratégique, expertises ponctuelles, études en réseau, études transfrontalières, enquêtes.

La terminologie définitive définissant ces missions sera déterminée concomitamment à la définition de « l'intérêt collectif » (cf. 3.5. La mise en œuvre progressive du Projet »).

LA STRUCTURE DU PROGRAMME PARTENARIAL

Depuis la fin 2010, le Programme Partenarial de l'AGAPE est élaboré dans une dimension pluriannuelle (Programme 2011-2013, puis Programme 2014-2016). Si l'année 2017 constitue une exception et une année de transition en raison du Projet d'Agence, **la pluriannualité du Programme sera de nouveau la règle dès 2018**.

Un nouveau Programme 2018-2020 sera proposé, afin de réaffirmer l'indispensable pérennité des travaux menés par l'agence, et afin de tenir compte du rythme de redéfinition du Projet d'Agence.

Par ailleurs, le Programme Partenarial 2014-2016 et 2017 comportait 5 grands axes. Le Programme Partenarial 2018-2020 sera restructuré, et il devra tenir compte :

- des 2 composantes du Programme (socle partenarial, et missions contribuant à l'intérêt collectif),
- des 4 grands objectifs stratégiques du Projet d'Agence,
- de la structuration de l'offre de services de l'agence, notamment :
  - de nos 5 grandes missions (Observation, Prospective, Planification et urbanisme, Expertise thématique, Conseil stratégique),
  - et de nos échelles d'intervention (ancrage et grands territoires).

Ce travail de restructuration du Programme Partenarial de Travail sera évidemment mené au cours de l'année 2017.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME PARTENARIAL

Afin de tenir compte des nouvelles composantes du Programme Partenarial et afin d'assurer la pérennité et la sécurisation financière de l'agence *(cf « 3.3. Le défi de la pérennité financière de l'agence »)*, ce Projet d'Agence détermine un nouveau processus d'élaboration du Programme.

Ce nouveau processus modifie la période d'élaboration du Projet d'Agence, qui démarrera dès la fin de l'année N-1, et renforce les temps d'échanges collectifs, en intégrant notamment un nouveau Comité Technique. Le Comité technique, créé à l'occasion de l'élaboration de ce Projet d'Agence, sera pérennisé et ajusté ; il sera composé des référents techniques de l'agence.

Il est ainsi convenu que, dès 2018, l'Agence d'Urbanisme organisera 2 Assemblées Générales par an (au lieu d'une jusqu'à présent).

NOUVEAU PROCESSUS

Année N-1

3ème trimestre

Rencontres individuelles des membres pour écoute de leurs attentes

Comité technique :

- échange sur les attentes issues des rencontres individuelles
- proposition de socle partenarial et évaluation
- proposition de missions d'intérêt collectif et évaluation

4ème trimestre

Conseil d'Administration :

- validation du socle partenarial
- débat sur les missions d'intérêt collectif

ANCIEN PROCESSUS

Année N

Rencontres individuelles des membres pour écoute de leurs attentes

Conseil d'Administration : débat sur le Programme, arbitrages et arrêt

Assemblée Générale : approbation du Programme

1er trimestre

Conseil d'Administration : arrêt du Programme Partenarial

Assemblée Générale n°1 :

- approbation du Programme de travail
- bilan d'activité succinct : information
- approbation du budget prévisionnel
- temps de débat systématique

2ème trimestre

Assemblée Générale n°2 :

- approbation des comptes N-1
- approbation du Rapport d'activité N-1
- temps de débat systématique

3.2 UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE REPENSÉE

Outre un nouveau schéma organisationnel faisant apparaître une Direction générale et 3 nouveaux pôles, le Projet d'Agence prévoit un changement en profondeur de l'organisation fonctionnelle.

En effet, **chaque Pôle se voit désormais attribuer des missions**. Ainsi chaque collaborateur de l'agence est susceptible d'intervenir dans chacun de ces pôles (jusqu'à présent, les Pôles de l'agence regroupaient des collaborateurs, répartis dans chacun d'eux).

A cet effet, le rôle et la charge des Responsables de Pôle évoluent : ils auront désormais pour rôle de suivre et de veiller à la réussite des missions incluses dans leur Pôle, d'accompagner les chefs de projet et de proposer de nouveaux partenariats. **Cela contribuera à réduire les intermédiaires au sein de l'agence, à favoriser la transversalité, et à renforcer notre fonctionnement en mode projets**.

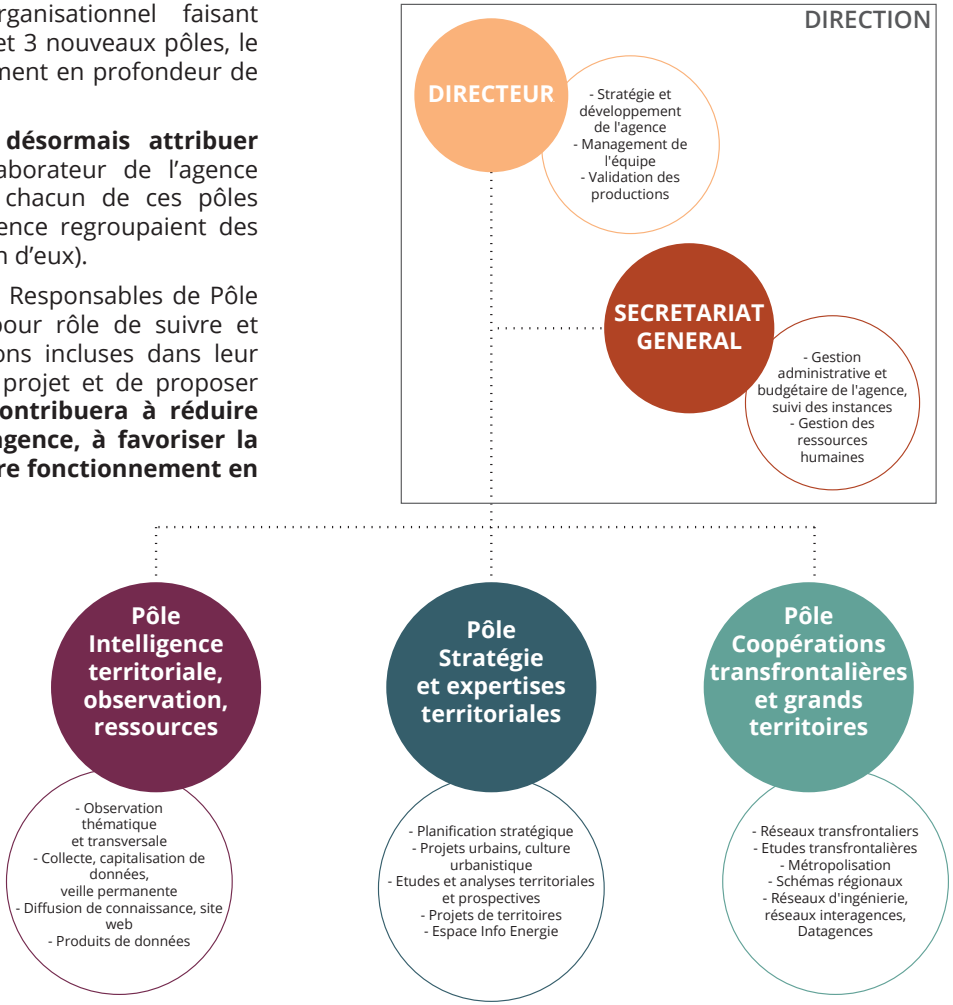

3.3 LE DÉFI DE LA PÉRENNITÉ FINANCIÈRE DE L'AGENCE

L'élaboration et la mise en œuvre de ce Projet d'Agence interviennent dans un contexte de contraction budgétaire des collectivités locales, principales financeurs de l'AGAPE, et de l'Etat. L'un des défis posés par ce Projet d'Agence est à ce titre celui de la pérennité financière de l'agence, et de sa capacité à mettre en œuvre le Projet au regard des moyens dont elle disposera.

En effet, le montant de la subvention des collectivités locales, ainsi que celle des autres collectivités et organismes adhérents contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence d'Urbanisme. C'est ainsi que la subvention des intercommunalités et des communes est déterminée annuellement par l'Assemblée Générale, tenant compte des principes de participation qu'elle a elle-même définie. Cette subvention repose ainsi sur le principe de l'équité territoriale, principe garant du modèle Agence, pour l'ensemble du Programme Partenarial, elle est donc calculée selon un montant en € par habitant.

Or, ce système montre aujourd'hui un certain nombre de limites :

- Il semble peu adapté au contexte actuel et devient de plus en plus délicat à préserver à l'heure des contractions budgétaires permanentes,
- Il manque de modularité et d'adaptabilité, alors que les attentes des territoires peuvent sensiblement évoluer d'année en année,
- Il ne permet pas de distinguer ce qui pourrait relever du socle partenarial, de ce qui pourrait relever de missions d'intérêt collectif,
- Il semble peu adapté pour de nouveaux partenaires et de nouveaux membres potentiels de l'agence, au premier rang desquels les collectivités transfrontalières.

Aussi, l'un des chantiers prioritaires de ce Projet d'Agence consistera à proposer et à déterminer un système de financement de l'Agence d'Urbanisme :

- **Préservant le principe d'équité territoriale, et le modèle Agence,**
- **Permettant de moduler le mode de financement de l'Agence, tout en sanctuarisant notre socle partenarial,**
- **Garantissant la pérennité de l'Agence d›Urbanisme.**

3.4 EXTENSION TERRITORIALE ET NOUVEAUX PARTENARIATS

L'AGAPE affirme tout au long de ce Projet d'Agence sa volonté de **conforter et renforcer son aire d'intervention prioritaire à l'ensemble du nord lorrain transfrontalier**. Pour ce faire, il lui faudra nouer de nouvelles relations afin d'étendre cette aire d'intervention. Sont principalement visés :

- **Les collectivités locales nord lorraines**, et plus particulièrement, les intercommunalités nord mosellanes et nord meusiennes,
- **Les collectivités locales belges et luxembourgeoises**, et plus particulièrement les communes de l'aire urbaine transfrontalière,
- Les Etablissements publics nord lorrains, notamment l'EP du SCoTAT,
- **Les autres grandes collectivités locales nord lorraines,** à l'instar des Conseils Départementaux.

Par ailleurs, l'AGAPE cherchera à intégrer dans son partenariat les **grandes instances belges et luxembourgeoises**, et plus particulièrement **la Région Wallonne et le Grand-duché du Luxembourg**, afin de permettre à l'Agence :

- De disposer d'un accès le plus large possible aux données existantes de « l'autre côté » de la frontière. En effet, la présence de l'Etat français dans le partenariat des agences d'urbanisme leur offre un accès facilité à la donnée. Il en va de même côté belge et luxembourgeois ;
- D'intervenir, le cas échéant et au regard des attentes qui seront formulées, dans le cadre des grands schémas d'aménagement et de planification belge, luxembourgeois, voire grand-régional ;
- De proposer des outils et des moyens de diffusion de cette connaissance dans l'espace transfrontalier.

Outre cette extension territoriale souhaitée, il s'agira pour l'AGAPE de **nouer de nouveaux partenariats**, à l'instar de ceux envisagés dans le cadre de nos nouveaux champs d'investigation :

- Agences d'attractivité et organismes de développement économique,
- Syndicats mixtes,
- Sociétés d'économie mixte,
- Universités et structures d'enseignement supérieur,
- Agence de l'eau,
- Opérateurs publics ou privés,
- Etc.

Source : Pixabay CC0

3.5 LA MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE DU PROJET

Le Projet d'Agence – Horizon 2020 doit être vu comme un processus continu. Ainsi, si 4 traductions opérationnelles (Programme Partenarial, Organisation fonctionnelle, Pérennité financière et Nouveaux membres) sont d'ores et déjà proposées, la mise en œuvre du Projet se fera progressivement, et invite à identifier dès à présent quelques prochaines actions, qui mériteront d'être complétées tout au long du processus.

RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

Nouveaux métiers, nouvelles thématiques, nouveaux modes de faire. Afin d'être en capacité d'appréhender ces axes de progrès, l'AGAPE devra donner des clés d'adaptabilité et de réactivité à son personnel. Le plan de formation devra savoir évoluer en conséquence.

IDENTITÉ DE L'AGENCE

Depuis sa création il y a 25 ans, l'agence a déjà changé trois fois de nom : Observatoire de l'Urbanisme et de l'Habitat ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement ; Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord.

Si l'AGAPE parvient à se déployer sur un nord lorrain élargi et sur l'espace transfrontalier, elle devra réfléchir à se doter d'une nouvelle identité (nom, statuts, localisation(s), etc.).

OUTILS DE DIFFUSION DE DONNÉES

« Il n'y aura jamais moins d'informatique qu'hier ». Une forme de leitmotiv que se répète l'AGAPE et qui tend à exprimer que le numérique, les données, et l'informatique se développent en permanence. A ce titre, l'AGAPE a d'ores et déjà déployé de premiers produits de diffusion de la donnée (Datagences, EDVM, produits de données) et devra poursuivre ses efforts, afin de créer un « réflexe de la donnée » auprès de ses membres.

NOTION « D'INTÉRÊT COLLECTIF »

Régulièrement les circulaires émanant des Services de l'Etat relatives aux agences d'urbanisme rappellent que la mission première de celles-ci est de réaliser et poursuivre des missions d'intérêt collectif formalisées dans leur programme partenarial d'activités (PPA).

L'AGAPE s'est pleinement appropriée la notion de PPA mais la notion d'intérêt collectif doit rester un point de vigilance à plusieurs égards (degré d'implication des membres , profusion des actions, périmètre d'intervention).

Compte tenu de ce qui précède**, l'AGAPE devra veiller à définir formellement la notion d'intérêt collectif**. Cette définition permettra à l'AGAPE de mettre en œuvre un PPA comprenant des missions «socle» et des missions d'intérêt collectif comme évoqué précédemment.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Comme indiqué dans les statuts de l'AGAPE, un règlement intérieur viendra préciser et compléter les règles de fonctionnement de l'Agence.

Ce règlement intérieur aura pour objet principal de clarifier les **modalités des apports financiers** à l'association dans un esprit de mutualisation des objectifs et des moyens. Il formalisera également les **règles prévalant à l'élaboration du PPA** mises en œuvre à l'Agence et enfin, rappellera utilement les dispositions relatives à la propriété, à l'accessibilité et à la diffusion des productions de l'AGAPE.

AGAPE
agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine-Nord
Espace Jean Monnet - Eurobase 2 - Pôle Européen de Développement
F-54810 LONGLAVILLE
tél : (+33) 03 55 26 00 10 - fax : (+33) 03 55 26 00 33
www.agape-lorrainenord.eu - agape@agape-lorrainenord.eu

Crédit photo : AGAPE, Agence Sathy / EPA Alzette-Belval,
Ville de Mont-Saint-Martin, Freepik, Pexels, Pixalia

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable